

# PROJET DE RÈGLEMENT VA1-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VA-964

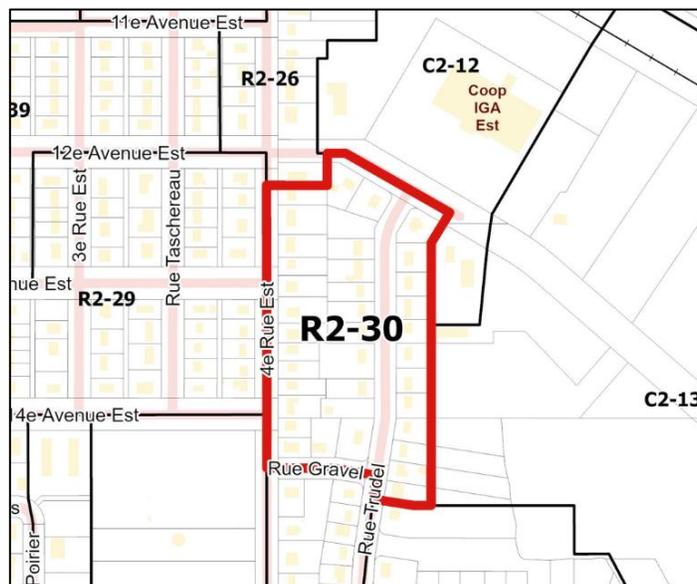
## Autorisation de l'usage « Habitation en commun » en zone R2-30

La Ville d'Amos a reçu une demande citoyenne visant à modifier le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage « Habitation en commun » sur le lot 2 977 172, cadastre du Québec, situé au nord de la rue Trudel. Cette modification permettrait au propriétaire d'utiliser sa résidence comme maison de chambres, avec un maximum de 6 chambres en location, soit un usage actuellement prohibé dans la zone R2-30.

### Pourquoi envisager d'autoriser l'habitation en commun dans la zone R2-30?

- Cette zone R2 (résidentielle à moyenne densité) permet déjà les immeubles résidentiels jusqu'à 3 logements et les services intégrés à l'habitation, ce qui engendre déjà un certain achalandage.
- L'habitation en commun respecte les mêmes normes d'implantation que les habitations de 1 à 3 logements, entraînant peu d'impact sur la forme urbaine.
- Cette modification contribuerait à diversifier et à élargir l'offre résidentielle, notamment en matière de logements abordables ou transitoires.
- Ce type d'habitation favorise la socialisation, l'entraide et l'intégration, ce qui est particulièrement bénéfique pour les nouveaux arrivants.
- Le secteur visé est à proximité de plusieurs services (épicerie, parc, centre-ville).
- Une voie active est déjà en place sur la 4<sup>e</sup> Rue Est.

Zone visée par  
la modification :



## DATES À RETENIR

- L'assemblée publique se tiendra le **14 mai 2025 à 17 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 176, 1<sup>re</sup> Rue Est.
- Elle sera également webdiffusée en direct sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville d'Amos.
- Il sera possible de déposer une demande de participation à un référendum du 22 au 30 mai 2025.

## Votre propriété est-elle visée par la modification réglementaire?

La zone concernée peut être décrite ainsi :

- **R2-30** : comprend les terrains résidentiels situés du côté est de la 4<sup>e</sup> Rue Est ainsi que ceux de la rue Trudel, entre la 12<sup>e</sup> Avenue Est et la rue Gravel.

Pour toute question,  
communiquez avec nous :

@urbanisme@amos.quebec

819 732-3254